

**Arrêté du 30 juillet 2015 portant modification de la composition de
la commission de coordination dans les domaines
des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux**

Le directeur général de l'agence régionale de santé

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu les propositions des autorités et institutions mentionnées dans le décret sus-visé.

ARRETE

Article 1^{er}

Sont membres de la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux :

1° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

2° Le représentant du préfet de région.

3° Des représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- a) Le recteur de l'académie de Rouen ou son représentant
- b) Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant
- c) Le directeur régional des entreprises, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- d) Le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant

4° Des représentants des collectivités territoriales :

- a) deux conseillers régionaux :
 - Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, titulaire ; Madame Muriel TOSCANI, suppléante.
 - Madame Céline BRULIN, titulaire ; Madame Simone CHARGELEGUE, suppléante.
- b) le président du conseil départemental ou son représentant de chacun des départements :

- Pour la Seine-Maritime, Madame Agnès FIRMIN LE BODO, titulaire ; Madame, 1^{er} suppléant ; Madame Caroline DUTARTE, 2nde suppléante.
- Titulaire en cours de désignation, Suppléant en cours de désignation.
- c) quatre représentants au plus des communes et groupements de communes :
 - Monsieur Yves-Marie RIVEMALE, maire de Verneuil sur Avre, titulaire ; Monsieur Bernard LE DILAVREC, maire de Gaillon, suppléant
 - Monsieur Jacky HUCHET, maire de Saint-Saëns, titulaire ; Madame Karine YUNG, maire de la Mailleraye-sur-Seine, suppléante
 - Monsieur Gérard DUCABLE, conseiller municipal d'Isneauville, titulaire ; Monsieur Pascal HOUBRON, maire de Bihorel, suppléant
 - Madame Valérie EGLOFF, conseillère municipale déléguée santé au Havre, titulaire ; Monsieur Michel LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux, suppléant

5° Des représentants des organismes de sécurité sociale, œuvrant dans le domaine de l'accompagnement médico-social :

- a) Le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou son représentant.
- b) Madame Anne-Marie MERCIER, directrice régionale du Service Médical de Normandie, titulaire ; Madame Louise DENECHERE, sous-directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de Seine-maritime, suppléante.
- c) Monsieur CLICQ, directeur régional de la caisse du régime social des indépendants, titulaire ; Docteur Bruno LEROCH, suppléant.
- d) Monsieur Daniel ABALEA, directeur général de la caisse régionale de mutualité sociale agricole, titulaire ; Madame Carole ROBERT, suppléant.

Article 2 :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté de composition précédent.

Article 3 :

Le directeur général de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

Fait à Rouen, le 30 juillet 2015



Amaury de Saint-Quentin